



Collège Notre Dame de Nazareth
Beyrouth-B.P. 165108
Tél. (01) 327150 – (01) 200970
Fax. (01) 200971

مدرسة سيدة الناصرة
بيروت - ص.ب. ١٦٥١٠٨
تلفون: (٠١) ٣٢٧١٥٠ - (٠١) ٢٠٠٩٧٠
فاكس: (٠١) ٢٠٠٩٧١

Collège N. Dame de Nazareth.

25 septembre 2020

Pandémie du Covid-19
Protocole sanitaire exceptionnel pour la rentrée 2020/2021

En raison de la pandémie du Covid-19 qui sévit au Liban depuis la fin du mois de février 2020 et, dans le cadre de la réintégration des élèves au Collège, un protocole sanitaire a été mis en place par l'équipe médicale du Collège et soumis à toutes les instances de l'établissement. Ce document s'appuie sur les consignes des deux ministères de l'éducation français et libanais, en particulier, « **le guide pour les établissements scolaires concernant les mesures préventives contre le virus SARS-COV 2 (1^{ère} partie)** » élaboré par le MEN, document de base et de référence pour tout acte de prévention. (Consulter le site)

Ce protocole rappelle les règles d'or pour lutter contre la propagation du Covid-19 et qui sont :

- 1. Le port obligatoire du masque pour toute personne au sein du Collège (Les élèves doivent en prévoir un supplémentaire dans le sac)**
- 2. Le nettoyage et la désinfection régulière des mains (par le gel hydro-alcoolique dont chaque élève doit être muni)**
- 3. L'application stricte des gestes barrières**
- 4. Le maintien de la distanciation physique**
- 5. Le nettoyage et la désinfection régulière des divers locaux (par les techniciens de surface)**

Ce protocole précise les mesures préventives à appliquer au sein de l'école, à la maison et dans les moyens de transport des élèves, ainsi que le rôle attribué à chaque intervenant durant la phase préparatoire et pendant l'année scolaire.

I- Les mesures préventives pour assurer un environnement scolaire sain durant la pandémie Covid-19 (réf p.18 du guide du MEN)

1- Directives générales pour le secteur administratif, éducatif et pour tout le personnel

- ❖ S'engager à appliquer toutes les mesures préventives, à collaborer et à coordonner avec les personnes concernées.
- ❖ S'informer de tous les détails des décrets et des circulaires émis par le MEN et les appliquer. (pour de plus amples informations visiter le site du MEN sur le lien www.mehe.gov.lb.)
- ❖ Rester à domicile après le contact avec une personne atteinte du COVID-19 ou suspectée de l'être et appliquer toutes les mesures de confinement à domicile imposées par le MDS.
- ❖ Informer :
 - a. Le MDS (ministère de la santé) en appelant le no **01 594459**
 - b. Le MEN (ministère de l'éducation Nationale) en appelant le no **01 772186**



Handwritten signature

- c. Ceux qui ne présentent aucun symptôme du COVID-19 (adultes ou élèves) peuvent regagner l'école :
- 14 jours après le contact avec une personne atteinte du Covid-19
 - 14 jours après la guérison de la personne atteinte munis d'un rapport médical confirmant la guérison.
- ❖ Appliquer tous les décrets et circulaires émis par le MEN.
 - ❖ Faciliter la tâche de la personne chargée de prendre la température au portail pour toute personne sans exception. Ceux qui présentent une température supérieure à 37.5 degrés ou des symptômes en relation avec le Covid-19 ne seront pas autorisés à entrer au Collège.
 - ❖ La présence du corps administratif et éducatif à l'école avant les élèves est requise afin de les accueillir selon la procédure mise en place pour une rentrée saine des élèves.
 - ❖ Respecter la distanciation sociale au sein de l'école et dans la salle des professeurs où il est préférable de ne pas se rendre sans nécessité absolue.
 - ❖ Annuler toutes les activités qui nécessitent le rassemblement (sport....)
 - ❖ Ne pas montrer de discrimination vis-à-vis des personnes atteintes ou suspectées du Covid-19
 - ❖ Appliquer toutes les mesures préventives et inciter les élèves à les appliquer
 - ❖ A l'apparition des symptômes du Covid-19 il faut absolument rester à la maison (Rappel : toux, fièvre, mal de tête, douleur à la gorge...)

2- les mesures préventives lors de la SUSPICION du Covid-19 chez toute personne (élèves ou personnel) au sein de l'école

- ❖ Isoler la personne suspecte et s'assurer qu'elle porte un masque facial
- ❖ Informer immédiatement la Direction de l'école
- ❖ Informer les parents (si c'est un élève)
- ❖ Informer :
 - a- Le **MDS** en appelant le no **01 594459**
 - b- Le **MEN** en appelant le no **01 772186**
 - c- Appliquer les directives du MDS



3- Les mesures préventives face à un cas de Covid-19 AVÉRÉ chez toute personne (élèves ou personnel) au sein de l'école

- ❖ Informer immédiatement :
 - Le **MDS** en appelant le no **01 594459**
 - Le **MEN** en appelant le no **01 772186**
- Appliquer les directives du MDS.

L'équipe de la surveillance épidémiologique du MDS fera le nécessaire pour déterminer les personnes qui ont été en contact avec le malade, pour faire les explorations biologiques, pour décider du mode de confinement, et pour assurer une sortie sécurisée de toutes les personnes se trouvant à l'école.

De même la Direction de l'école informera les parents de la nécessité de bien surveiller leurs enfants pendant les 14 jours à venir. (Fièvre, toux, difficultés respiratoires, mal de gorge...)

L'école sera fermée par décret du MEN.

Handwritten signature in blue ink.

Après la réouverture de l'école, le corps éducatif devra être vigilant et s'assurer qu'aucun des élèves ne présente des symptômes relatifs au Covid-19.

4- Mesures préventives au sein de l'école durant la phase préparatoire :

A- Mesures administratives

- Faire des réunions préparatoires pour tout le personnel de l'école sans exception pour décider du mode de travail afin d'exécuter les mesures citées ci-dessous :
- Distribuer les tâches et préciser le rôle et le programme de travail confié à chacun du personnel.
- Appliquer les consignes des autorités concernées vis-à-vis des activités sportives dans les cours et les salles fermées.
- Programmer l'accueil et la sortie des élèves ainsi que du personnel en lien avec le service médical.
- Préparer le terrain
- Participer aux réunions décidées par le MEN.
- Assigner un nombre suffisant de personnel administratif et éducatif pour exécuter les mesures préventives précisées dans ce protocole, et adopter un mode de déplacement au sein de l'école et au portail avec la coordination du service médical
- Échelonner le début et la fin des cours selon les cycles de façon à limiter les rassemblements au portail et dans les couloirs tout en respectant la distanciation sociale (1.5m) , et diriger les élèves directement vers les classes après la prise de la température et la désinfection des mains.
- Les surveillants s'assureront de la rentrée directe des élèves dans les classes et de la présence de l'enseignant en classe aussi.
- Utiliser tous les portails disponibles pour la rentrée et la sortie. L'école se propose d'adopter un programme d'accueil et de sortie selon ses capacités humaines et architecturales (exemples cités p.24)
- Organiser l'accueil des parents au portail pour éviter tout rassemblement, (Il est préférable que les parents âgés de plus de 60 ans n'accompagnent pas leurs enfants à l'école.)
- Adopter un registre au portail pour saisir les coordonnées de toutes les personnes qui entrent dans l'école.
- Entrer en contact avec les autorités publiques locales (municipalité, ...), les informer des mesures prises à l'entrée et à la sortie.

B- La préparation du terrain : p.26

Au portail : Coller des affiches par terre rappelant la distanciation, afficher des pancartes rappelant les mesures barrières.

Sur la cour, dans les couloirs : Coller des affiches par terre rappelant la distanciation, afficher des pancartes rappelant les mesures barrières, disposer une signalisation précisant la trajectoire à emprunter.

Dans les salles de cours :

- Installer des diffuseurs de produits désinfectants pour les mains (solution alcoolique à 60 degrés au moins)



12/11/20

- Disposer les tables et chaises en tenant compte de la distanciation obligatoire 1.5m, dans les différentes salles de cours, d'examen, de réunion...
- Retirer tous les jouets ou matériel communs.
- Garder les petites fournitures dans une trousse individuelle pour chaque élève (cycle préscolaire et petit primaire..) et interdire tout échange entre les élèves.
- Interdire l'usage des ventilateurs. Le climatiseur peut être utilisé de préférence sur le mode non recyclable à condition de bien l'entretenir (le filtre surtout sur mode recyclable)
- Bien aérer les salles (10 mn avant la rentrée)

La cafétéria Sera fermée.

La salle d'isolation : Assurer des masques, un thermomètre digital, du matériel de nettoyage et de désinfection.

La bibliothèque sera fermée.

Les toilettes : Coller des affiches par terre rappelant la distanciation, de même afficher des pancartes rappelant les mesures barrières.

Les sources d'eau : Assurer le nettoyage et la désinfection des citernes, assurer un entretien du système de réseau.

Le nettoyage, la désinfection, et l'entretien de toute l'école

- . Inspecter régulièrement tous les bâtiments, détecter les points qui nécessitent un entretien.
- . Procéder au nettoyage et à la désinfection de toute l'école.

5- Les mesures préventives dans les moyens de transport durant la phase préparatoire

A- Les moyens de transport de la société Akoury sont supervisés par l'école qui se charge de :

- Programmer l'arrivée et la sortie des élèves qui prennent les bus et organiser le mouvement de sortie et d'entrée du bus au sein du collège.
- Informer le responsable des moyens de transport du programme et des mesures de prévention à prendre, et de la nécessité du nettoyage quotidien des bus et de la désinfection après chaque tournée.
- Nommer une personne pour accompagner chaque bus et la former aux différentes mesures préventives adoptées dans chaque tournée
- Imposer au chauffeur du bus et à l'accompagnateur de rester à domicile s'ils présentent des symptômes suspects.

6- Les mesures préventives à domicile, la coopération et la collaboration avec les parents durant la phase préparatoire :

- Envoyer une note aux parents indiquant les principaux points à suivre pour limiter la propagation et éviter la contagion. (Lesdits points sont détaillés dans ce protocole).
- Encourager les parents à déposer eux-mêmes leurs enfants à l'école.

7- Les mesures préventives au sein de l'école durant l'année scolaire p.30

A) Au portail :

Présence du responsable chargé de vérifier toutes les mesures de protection personnelle dès l'ouverture des portes et ceci avant l'arrivée des élèves. Son rôle sera de :



Handwritten signature in blue ink.

- a- S'assurer de l'état de santé (absence de symptômes)
- b- Prendre la température
- c- Exiger le port du masque
- d- Exiger de se désinfecter les mains (les élèves arrivant par les bus se désinfectent les mains avant et après leur trajet en bus).

B) A la cour et dans les couloirs :

- Surveiller les élèves et s'assurer qu'ils appliquent les mesures préventives et qu'ils suivent le chemin indiqué dans leurs déplacements.
- S'assurer que les élèves ne vont pas sur les jeux communs externes dans les bois.
- S'assurer que la solution hydro-alcoolique ne manque pas dans les diffuseurs.

C) Dans les salles de cours :

- Ventiler 10 mn avant l'arrivée des élèves, et garder la porte ouverte à la rentrée pour éviter tout contact
- S'assurer que la solution hydro-alcoolique ne manque pas dans les diffuseurs
- S'assurer quotidiennement de la distanciation des tables
- Repérer tout élève qui présente les symptômes.
- Nettoyer et désinfecter tout matériel à usage commun avant chaque cours et à la fin du cours.
- Nettoyer et désinfecter les mains des élèves après l'usage de ce matériel
- Interdire aux élèves d'apporter des jouets avec eux.
- Vider les poubelles chaque jour, (celles-ci doivent être munies d'un couvercle fermé tout le temps)
- Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces les plus exposées

D) Les toilettes :

- Nettoyer et désinfecter les toilettes **très régulièrement**, au moins trois fois par jour.
- Contrôler l'accès aux toilettes et la distanciation
- Assurer le savon et les papiers à usage unique.



E) Nettoyage et désinfection générale de toute l'école réf : p.33

8- les mesures préventives dans les moyens de transport durant l'année scolaire

- Contrôler les élèves avant l'accès au bus : température, symptômes, désinfection des mains, port du masque....
- Observer la distanciation, interdire le déplacement dans le bus.
- Organiser l'entrée et la sortie du bus et le déplacement vers l'école ou vers le bus
- Nettoyer quotidiennement et désinfecter avant chaque tournée.
- Contrôler l'état de santé du chauffeur et de l'accompagnateur.

9- les mesures préventives à la maison, la coopération et collaboration entre l'école et les parents

Les parents doivent s'engager à respecter toutes les mesures préventives décrites dans la note relative à leur rôle.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten initials in blue ink.

Les Rôles

I- Rôle du service médical

a- Durant la phase préparatoire :

- Participer aux réunions en vue d'une réouverture.
- Participer aux séances de formation en relation avec le sujet qui nous occupe, et effectuer des formations auprès des différents secteurs surtout avant la rentrée des élèves
- S'engager à appliquer les mesures préventives personnelles
- Prendre note des décrets et circulaires du MDS et du MEN concernant le Covid-19
- Collaborer avec le ministère de la santé et de l'éducation et appliquer toutes leurs consignes.
- Se servir d'une salle d'attente (la salle voûtée) pour les enfants malades, différente de la salle où se prodiguent les soins ordinaires.
- Assurer une présence durant la période d'inscription des élèves dans le but de :
 - Contrôler la fiche de vaccination et le dossier médical de l'élève
 - élaborer une liste nominale des élèves et du personnel atteints de maladies chroniques, troubles respiratoires, déficit immunitaire, et demander un rapport médical détaillé concernant ces maladies.
 - Collaborer avec la Direction pour organiser l'entrée et la sortie des élèves.
 - S'assurer auprès de la Direction d'une quantité suffisante de masques et de produits désinfectants mis à la disposition du service médical.
 - Collaborer avec la Direction pour assurer un environnement sain par le biais de l'élaboration d'une liste des produits de nettoyage et de désinfection
 - Participer à la description du rôle de chacun du personnel responsable de l'entretien des locaux.
 - Vérifier le nettoyage et la désinfection des citernes d'eau avant le début de l'année scolaire ainsi que l'analyse détaillée de l'eau
 - Déterminer après une inspection générale en compagnie de l'intendant l'état sanitaire des différents bâtiments, secteurs et locaux en vue de proposer des solutions aux défaillances.
 - Contrôler la performance du personnel de l'entretien dans l'application des mesures préventives, à noter la nécessité absolue de faire nettoyer les toilettes **très régulièrement**, (au moins 3 fois par jour) et de les faire désinfecter après chaque usage



b- Durant l'année scolaire

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten initials in blue ink.

- S'assurer de la coopération des secteurs administratif et éducatif pour appliquer les mesures préventives, de la bonne démarche de l'entretien de l'école, de l'hygiène des toilettes et du réseau d'eau.
- S'assurer de la disponibilité du matériel de protection personnelle, des produits de nettoyage et de désinfection, du papier sanitaire, du produit hydro-alcoolique et demander régulièrement à la Direction d'en fournir en quantités suffisantes.
- Effectuer des séances d'information et de sensibilisation pour le personnel, les élèves et les parents concernant le Covid-19
- Contrôler les absences maladies avec rigueur.
- Tenir à l'écart les enfants malades ou soupçonnés de l'être dans la salle d'isolation (La salle voûtée), assurer le suivi adéquat auprès d'eux, et appliquer les consignes du MDS concernant l'isolation dans les cas suspects ou confirmés (3-2, et 3-3 p.20 et 21 du guide)
- Appeler les parents au premier jour d'absence et évaluer les causes de l'absence.
- Élaborer une liste hebdomadaire des absences médicales
- Exiger un rapport médical dès le premier jour d'absence : savoir l'étiologie de la maladie, la période d'éviction, ...
- S'assurer de l'application des mesures barrières et des mesures préventives
- Exiger la présence des parents durant le transport des élèves à l'hôpital
- Essayer de réduire la panique et travailler avec professionnalisme.



II- Rôle de la Direction :

- Appliquer les règles d'or et les mesures préventives citées ci-dessus, exiger leur application à tout moment de la part de tout le personnel et des élèves
- Prévoir une souplesse dans les horaires pour piloter et réguler les déplacements des groupes d'élèves et d'adultes
- Organiser l'entrée, la sortie et les déplacements des élèves et du personnel pour éviter tout rassemblement et ceci au niveau du portail, des couloirs, des cours et différents endroits communs.
- Limiter l'accès au Collège (Essayer de résoudre les problèmes par téléphone et interdire les visites dans les cycles)
- Communiquer les règles d'hygiène par des pancartes et des circulaires, tenir les parents informés des mesures appliquées à l'école et ainsi que celles à observer à la maison.
- Etablir une communication avec le MDS, le MEN et les autorités publiques concernées et s'engager à appliquer tous les décrets et circulaires liés au COVID-19
- Exiger l'entretien nécessaire de tous les bâtiments, des toilettes et des sources d'eau
- Distribuer les directives dans les différents cycles pour réorganiser les meubles dans les salles de cours, de réunion, des profs... de manière à respecter la distanciation.
- Contrôler tout élève présentant les symptômes du COVID-19
- Assigner suffisamment de personnes dont le rôle sera de superviser l'application du protocole en **coopération avec le service médical**.
- Exiger de tous de se munir de leurs propres solutions hydro-alcooliques et de 2 masques au moins.
- Fournir :
- les produits nécessaires au nettoyage et à la désinfection (diffuseurs, solution hydro-alcoolique, savon, ...)

S.A.F

- A L'infirmerie : Assurer le matériel nécessaire pour l'application des mesures préventives (thermomètres digitaux, masques, gants, habits de protection pour le personnel assigné à exécuter les différentes tâches de prévention, affiches, signaux, pancartes ...)

III- Rôle des cycles : (Responsables, personnel d'encadrement et professeurs)

- Prévoir une formation sur les gestes barrières auprès :
 - des éducateurs et du personnel administratif avant la rentrée scolaire
 - des élèves, (10 à 20 min de la première séance) pour leur expliquer les mesures préventives à suivre.
- S'assurer que les élèves se sont désinfecté les mains à la rentrée et la sortie de la classe, avant et après le goûter qui sera pris en classe
- Se désinfecter les mains à plusieurs reprises au moment des corrections des cahiers et des copies, les garder pour 3 jours avant de les rendre aux élèves
- Interdire les emprunts (cahiers, matériels, manuels, gourde), chaque élève doit se munir de ses affaires personnelles.
- Contrôler le niveau d'hygiène des classes et des espaces communs à l'étage (s'assurer que les poubelles sont vidées quotidiennement et fermées)
- Exiger le port du masque par les élèves, interdire formellement les échanges de masques.
- Exiger des élèves d'apporter leurs propres solutions hydro-alcooliques et leurs masques (2 masques au moins)
- Retirer du groupe classe tout cas suspect et en informer le service médical
- Respecter la distanciation physique en classe (disposition des tables et chaises), et veiller à l'application du programme de l'entrée et de la sortie des élèves
- Empêcher les rassemblements et les rencontres massives.
- Interdire les jeux, désinfecter le matériel pédagogique après chaque usage.
- Demander aux élèves de ne pas toucher un autre pupitre que le leur.
- Réduire l'utilisation du matériel commun
- Appeler les parents des élèves en cas d'absence (dès le premier jour)
- Remplacer le travail écrit par un travail numérique autant que possible
- **Les récréations :** Tant que la durée des cours reste relativement courte, il est préférable de ne pas donner de récréations aux élèves en dehors de la classe.
- **Les salles de classe:** Réaménager les salles de classe : Disposition des tables et des chaises pour assurer un minimum de distanciation (1m) ce qui minimise le risque de contamination.
- Installer des distributeurs de solutions hydro-alcooliques dans les cycles
- Aérer les salles au moins 10 min avant toute rentrée des élèves
- Interdire les déplacements des élèves au sein des classes et l'emprunt des objets.
- Désinfecter tout matériel utilisé en commun



IV- Rôle du personnel :

Généralités

- Appliquer des mesures pointues de sécurité sanitaire : désinfection continue des outils et du matériel
- Une désinfection quotidienne par une solution virucide et bactéricide doit être faite à la sortie des élèves : salles, matériels, rampes, toilettes, poignées des portes

1- Au niveau du portail :

S. A. F

- Présence du responsable assigné dès l'ouverture des portes avant l'arrivée des élèves, (Cette personne aura observé elle-même les mesures qui s'imposent) Il sera chargé de :
 - a- S'assurer de l'état de santé (absence de symptômes)
 - b- Prendre la température avec un thermomètre digital frontal (si la température d'une personne affiche plus que 37.5 degrés il lui sera interdit d'entrer).
 - c- Exiger le port du masque
 - d- Exiger la désinfection des mains (avant de monter dans les bus aussi)
- Les parents qui accompagnent et récupèrent leurs enfants ne sont pas autorisés à se rassembler devant les portails. Ils les déposent le matin au portail sans quitter leurs voitures, et les récupèrent de la même manière à la sortie.
- Il est impératif de ne pas accéder au Collège.

2- Au niveau des toilettes:

- Superviser la propreté des toilettes et le nettoyage **très régulièrement**, (au moins 3 fois par jour), assurer la désinfection après chaque passage
- Organiser la fréquentation des toilettes (2 élèves au maximum) : inciter les élèves à une distance de 1.5m à l'aide de signaux horizontaux
- S'assurer de la présence du savon, des rouleaux de papiers et de serviettes à usage unique.

3- Au niveau de la cafeteria et de la bibliothèque:

Elles seront fermées.



4- Au niveau des moyens de transport :

- Programmer l'arrivée et la sortie des élèves et organiser leurs mouvements (sortie et entrée dans les bus, accès à l'école)
- Informer le responsable des moyens de transport du programme et des mesures de prévention à appliquer, de la nécessité du nettoyage quotidien du bus et de la désinfection après chaque tournée.
- Nommer une personne par bus chargée d'accompagner les élèves dans les déplacements et la former aux différentes mesures préventives à adopter.
- Demander au chauffeur du bus et à l'accompagnateur de rester à domicile s'ils présentent des symptômes suspects.
- L'accompagnateur doit prendre la température des enfants et s'assurer qu'ils se désinfectent les mains avant de monter dans le bus.
- Assurer le nettoyage des bus au début de la journée et les désinfecter après chaque tournée.
- Isoler le chauffeur de l'autocar (plexi glass)
- S'assurer de la distanciation physique entre les élèves et interdire le déplacement dans le bus

V- Rôle des parents :

A. F.

- Fournir à chaque enfant 2 masques au moins et de la solution hydro-alcoolique.
- Prendre la température de l'enfant le matin avant de l'envoyer au Collège
- Garder l'enfant à la maison au cas où il présente des symptômes comme la toux, l'éternuement, la fièvre, le mal de gorge.
- Expliquer clairement les gestes barrières aux enfants.
- Informer le Collège de chaque cas de COVID-19 dans la famille ou dans l'entourage proche.
- Désinfecter les affaires personnelles de l'élève au retour à la maison
- Eviter autant que possible les rassemblements.
- **Il faut ABSOLUMENT :**
 - Garder les enfants malades à la maison.
 - Ne pas leur administrer des antipyrétiques en vue de les envoyer au Collège même pour des évaluations académiques.
 - Si la Direction vient à connaître une infraction à cette règle de protection, le service médical en informera le ministère de la santé (MDS) qui prendra les sanctions juridiques adéquates.

VI- Rôle des élèves :

- Respecter la distanciation physique et s'interdire toute idée de rassemblement
- Respecter le Protocole sanitaire
- Ne pas stigmatiser les autres, surtout les élèves qui ont contracté le virus ou qui ont été confinés à cause d'un cas à la maison.
- Ne pas partager les aliments
- Ne pas enlever le masque au sein de l'école ni en bus et surtout ne pas l'échanger.
- Respecter les gestes barrières.
- Eviter absolument de changer de place en classe
- Respecter l'hygiène personnelle :
 - Se laver les mains (avec de l'eau et du savon au minimum 20 secondes) avant et après le passage aux toilettes, avant et après avoir mangé ...
 - Se désinfecter les mains avant et après le passage en classe ou dans le bus, après le contact d'un objet à usage commun...
 - Prendre au moins une douche par jour.

N.B : le numéro des pages indiquées dans ce Protocole se rapporte au guide " DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES CONCERNANT LES MESURES PREVENTIVES CONTRE LE VIRUS SARS-CoV-2" élaboré par le MEN.

N.B : Ce protocole sera soumis à une mise à jour au fur et à mesure que la situation évoluera.

